

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 041 du 21 Avril 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 11 avril 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – L. GABRELLE – J.-Ch. DERUE – E. BURDIAC – H. COPIN – M. FLAHAUT – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – Ch. DAMBRINE -

M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.-M. BARBIER

M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGÉ

OBJET : Mise en conformité du tableau des emplois.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que les emplois de l'Intercommunalité sont créés par le Conseil Communautaire et constituent à chaque fois des autorisations budgétaires permettant le recrutement des personnels de l'Intercommunalité nécessaires à la bonne marche de l'administration et des services de l'Intercommunalité. L'ensemble des emplois ainsi créés est repris dans un tableau synthétique joint au budget général de l'Intercommunalité.

Monsieur le Président rappelle ensuite les différentes délibérations actées par le Conseil Communautaire lors de la dernière réunion qui s'est tenue le 9 mars dernier créant et supprimant plusieurs emplois ce qui entraîne la nécessité de mettre en conformité le tableau des emplois de l'Intercommunalité.

Monsieur Le Président détaille les modifications apportées et propose au Conseil Communautaire d'approuver le nouveau tableau applicable à l'Intercommunalité.

Après en voir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le tableau des emplois de l'Intercommunalité établi au titre de l'exercice 2016 ,
- d'annexer le tableau à la présente délibération,

d'annexer ce tableau au titre des annexes du Budget Primitif 2016 de l'Intercommunalité.

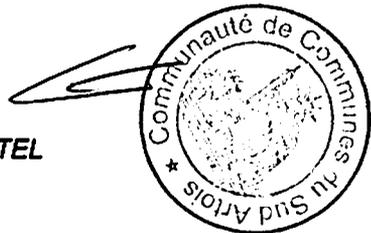
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 avril 2016 et transmission en Préfecture le 21 avril 2016.

Pour extrait conforme.

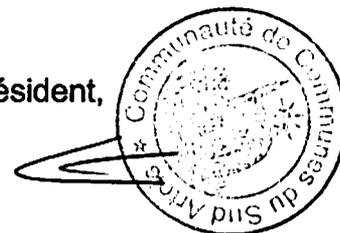
Certifié et rendu exécutoire par affichage le 21 avril 2016 et transmission en Préfecture le 21 avril 2016.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

10 AVRIL 2016

ARRIVÉE

2016-041 21/04/2016

Tableau des emplois – Exercice 2016